

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2019-11-237. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2019-11-238. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

Élection de M. Alain Rayes

Le maire Ghyslain Noël offre ses plus sincères félicitations à M. Alain Rayes pour sa réélection à titre de député de Richmond-Arthabaska. Une lettre lui a d'ailleurs été transmise à ce sujet.

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 16 octobre dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ Le règlement modifiant le règlement numéro 315 relatif au déboisement, concernant diverses dispositions sur la protection du couvert forestier a été adopté;
- œ L'acte de répartition pour les travaux d'entretien du cours d'eau Trottier et sa branche Hector-Houle à Daveluyville a été déposé
- œ Le projet territorial *Moto Aventure Bois-Francs* a été déposé dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT).

Brunch des 2 maires

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que le traditionnel Brunch des 2 maires, organisé par la Ville de Daveluyville et la Municipalité de

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Maddington-Falls se tiendra le dimanche 1^{er} décembre prochain, à la salle communautaire de Daveluyville. Comme par les années antérieures, tous les profits et denrées non périssables seront remis au Partage alimentaire de Daveluyville.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2019-11-239.
Demande de
commandites –
Bal de finissants
de l'école Sainte-
Anne

CONSIDÉRANT la tenue du bal des finissants de l'école Sainte-Anne à la salle communautaire de Daveluyville le 19 juin 2020;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville, pour la tenue du bal de finissant de l'école secondaire Ste-Anne, qui se tiendra le 19 juin 2020, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le nettoyage complet de la salle communautaire à la fin de l'activité.

Demande de
participation
financière –
Agri-Ressources
Arthabaska-
Érable

Réception d'une correspondance d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable demandant une participation financière d'un montant de 150 \$ à 1 000 \$ de la Ville de Daveluyville. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Soutien financier
– 13^e édition de
l'évènement
Marché de Noël
Érable
Arthabaska 2020

Réception d'une correspondance de la MRC de l'Érable, demandant une participation financière de 250 \$ pour l'année 2019 dans le cadre du *Marché de Noël Érable Arthabaska 2019*. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Demande de
participation
financière – Loisir
des personnes
handicapées de la
MRC d'Arthabaska

Réception d'une correspondance de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demandant une contribution financière de la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte, sans donner suite.

2019-11-240.
Journée nationale
du travail invisible

CONSIDÉRANT QUE depuis sa fondation en 1966, l'Afeas se préoccupe des impacts du travail invisible sur la condition de vie des femmes et de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée internationale du travail invisible* est une activité originale de l'Afeas qui a débuté en 2001 et qui se tient à chaque année;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, à l'initiative de la députée Nicole Demers, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion créant la *Journée nationale du travail invisible*, mais que cette motion n'a pas été mis en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en soutenant l'initiative de l'Afeas, nous permettons aux citoyennes et citoyens de faire reconnaître l'immense apport économique de leur travail invisible;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville décrète officiellement le 1^{er} mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2019-11-241.
Demande d'aide
financière 2020 –
Cuisines
collectives des
Bois-Francis

CONSIDÉRANT QUE les Cuisines collectives des Bois-Francis (CCBF) est un organisme d'aide aux personnes résidant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville fournit les locaux chauffés et éclairés ainsi que les cuisines et réfrigérateurs;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2019 se chiffre à 325 \$. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2019-11-242.
Comptes du
8 octobre au
4 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 8 octobre au 4 novembre 2019 de la Ville de Daveluyville totalisant 1 358 051.92 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2019.

État des revenus
et des dépenses
au 30 septembre
2019

Dépôt d'un rapport de Mme Diane Leclerc, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la Ville pour la période terminée le 30 septembre 2019 déposés conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nomination du
maire suppléant

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Nomination du
substitut du maire
lors des séances
de la MRC
d'Arthabaska

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Représentants
pour les comités

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2019-11-243.
Offre de services
juridiques -
Bélanger Sauvé
avocats pour
l'année 2020

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adhérer au service de consultation express pour l'année 2020 au montant de 500 \$, taxes en sus de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., selon les termes de la lettre du 7 octobre 2019 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-11-244.
Adoption du plan
de sécurité civile
des mesures
d'urgence

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un plan de sécurité civile des mesures d'urgence;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, maire, il est résolu à l'unanimité d'adopter le plan de sécurité civile des mesures d'urgence de la Ville de Daveluyville.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le bris de la 7^E Avenue, la fermeture de la rue Principale, le déneigement des rues du Lac-à-la-Truite, remerciement à Mme Christine Gentes pour la projection du film, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2019-11-245.
Travaux dans les
emprises d'une
route du
Ministère des
Transports du
Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2020 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- ☞ **QUE** la Ville de Daveluyville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020;
- ☞ **QUE** la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- ☞ **QUE** la Ville nomme le directeur des travaux publics à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'octobre 2019, 9 permis ont été émis, totalisant 49 975 \$.

2019-11-246.
Nomination des
membres du
Comité consultatif
d'urbanisme
(CCU) pour
l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 17 de la Ville de Daveluyville mentionne que le mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme est renouvelable annuellement par le conseil municipal;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de nommer :

- ☞ M. Roland Ayotte, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- ☞ M. Réal Savoie, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Ville de Daveluyville;
- ☞ M. Raymond Crochetière, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
- ☞ M. Michel Côté, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

de résident situé sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;

- œ M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial ou industriel;
- œ M. Denis Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant agricole.

Dépôt de la lettre de démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Dépôt de la lettre de démission de Mme Amélie Langlois, inspectrice en bâtiment et en environnement. La date effective de démission de Mme Langlois est le 14 novembre 2019.

POLITIQUES SOCIALES

2019-11-247.
Demande d'aide financière au programme de soutien MADA – Volet 2 - Appui à la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a rendu publique le 3 octobre 2019 sa première politique des aînés liée à l'obtention de la reconnaissance MRC Amie des aînés (MADA) à la suite d'une démarche collective réunissant 15 de ses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE récemment le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé le programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, qui a pour objectif d'appuyer les MRC dans la réalisation de leur plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le suivi du plan d'action MADA favorisera la concertation sur le territoire de la MRC avec les partenaires qui offrent des services aux aînés et les municipalités reconnues MADA;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner le suivi du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a réalisé le renouvellement de sa politique MADA au cours des derniers mois;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville appuie la MRC d'Arthabaska qui a convenu de déposer une demande collective de soutien financier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville reconnaît que les travaux qui découleront de ce volet du programme MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC d'Arthabaska.

2019-11-248.
Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

LÉGISLATION

2019-11-249.

Avis de motion -
Présentation du
projet de
règlement et
dépôt -
Règlement relatif
au guide de
gestion des
ressources
humaines, lequel
regroupe les
conditions de
travail et les
politiques et
pratiques en
ressources
humaines

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif au guide de gestion des ressources humaines, lequel regroupe les conditions de travail et les politiques et pratiques en ressources humaines. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

AFFAIRES NOUVELLES

2019-11-250.

Paiement du
décompte
progressif no. 7 -
Lot 1 - Projet de
réfection du
Centre sportif

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-74. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 4 187 390 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna - Lot 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-143. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 63 792.85 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-153. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 451 823.13 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-168. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 553 621.18 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-185. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 466 590.40 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-206. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 784 560.20 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-231. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 568 831.34 \$;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 7 – Lot 1, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 4 novembre 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 7, établi au montant de 649 826.28 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 1, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

2019-11-251.
Paiement du
décompte
progressif no. 7 –
Lot 2 – Projet de
réfection du
Centre sportif

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-75. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 2 662 706 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 2;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-144. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 18 998.47 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-154. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 236 816.54 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-169. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 310 578.41 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-186. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 370 194.90 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-207. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 331 888.56 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-232. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 362 006.73 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 7 – Lot 2, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 4 novembre 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 7, établi au montant de 396 190.51 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 2, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

2019-11-252.
Paiement du
décompte
progressif no. 3–
Projet de
réfection des
infrastructures
sur la rue de la
Gare, la
3^E Avenue, la
4^E Avenue et la
5^E Avenue Est

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-136. qui approuvait la soumission de Groupe Gagné au montant de 2 207 917 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-213. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 421 465.32 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-233. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 693 447.14 \$;

RÉSOLUTION

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'autoriser** Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 3 – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3^E Avenue, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue Est (DAVM-241086), produit par EXP en date du 31 octobre 2019;
- 2- **D'autoriser** la trésorière à émettre le paiement à Groupe Gagné pour le décompte progressif numéro 3, établi au montant de 564 870.17 \$ incluant les taxes, relativement au projet mentionné ci-dessus.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la liste des permis, les avis préventifs d'ébullition de l'eau, véhicules qui roulent à haute vitesse dans la rue de la Gare, patinoire extérieure, heures de patinage et hockey libre, nombre de sièges au Centre sportif, le montant des commandites pour le Centre sportif Piché, la subvention du gouvernement, la vidange des installations septiques, questions auxquelles le maire a répondu.

2019-11-253.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière